Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220125-220125_CS_PV-AU

somme numérique

Procès-verbal – COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à 17h30, le Comité syndical du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 19 janvier 2022, s'est réuni dans la salle de réunion de Somme numérique à Amiens et par téléconférence conformément à loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire

La séance est présidée par M. VARLET Philippe, Président du syndicat mixte Somme numérique.

	Présents	Pouvoirs	Voix
1	VARLET Philippe	DE JENLIS Hubert	7
2	PARSIS Laurent	ROY Mathilde	7
3	DELETRE Margaux	FOUCAULT Marc	12
4	BEAUMONT Joel	WALIGORA Jean-Luc	2
5	LEFEBVRE Julien	DELFOSSE Jean-Philippe	2

	Présents en téléconférence	Pouvoirs	Voix
1	DE MONCLIN Arnaud		1
2	BEAUFILS Christian		1
3	DEFRANCE Hervé	DESCHAMPS-DERCHEU	2
4	PENAUD Guy	GEST Alain	12
5	JACOB Claude		1
6	MASSET Jacques	BLOCKLET Patrick	2
7	GORRIEZ Jean	HECQUET James	2
8	LEBRUN Christian		1
9	LHOMME Brigitte		6
10	MAILLE-BARBARE Françoise	DEBEUGNY François	7
11	PAYEN Jean-Dominique	DECLE Paul-Eric	7
12	MAROTTE Philippe		1
13	POUPART Patricia	THUEUX Jacky	2

Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220125-220125_CS_PV-AU

	Excusés
1	DE JENLIS Hubert
2	ROY Mathilde
3	FOUCAULT Marc
4	WALIGORA Jean-Luc
5	DELFOSSE Jean-Philippe
6	DESCHAMPS-DERCHEU
7	GEST Alain
8	BLOCKLET Patrick
9	HECQUET James
10	DEBEUGNY François
11	DECLE Paul-Eric
12	THUEUX Jacky
13	BIHET Arnaud
14	HEROUART Josiane
15	LECOMTE Frédéric
16	TRABOUILLET Romuald
17	DURIEUX François
18	DEMARCY Denis
19	DONA Mario
20	SAINTYVES Bruno
21	BODIOU Thierry
22	JACQUES Laurent
23	FRION Fabrice
24	VASSENT Christophe
25	DE WAZIERS Isabelle
26	FAUVET Frédéric
27	LEMAIRE Anna-Maria
28	FOURNIER Jean-Michel

Ouverture de la séance

1 - Constat du quorum – « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur)
2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote).
3 - Désignation du secrétaire de séance
4 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 – à l'unanimité

Composition du Comité syndical et répartition des voix (article 7 des statuts) :

- Le Département de la Somme désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Amiens Métropole désigne 6 délégués qui disposent chacun de 6 voix
- Les EPCI de moins de 30 000 habitants désignent 2 délégués qui disposent chacun d'une voix
- Les EPCI de 30 000 à 50 000 habitants désignent 3 délégués qui disposent chacun d'une voix ;
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants désignent 4 délégués.

Les statuts ne prévoient pas la désignation de suppléant.
Tenant compte de ces éléments, nous comptabilisons 104 voix pour la totalité des délégués.

1 - Constat du quorum : « le Comité syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses délégués en exercice, sont présents ou représentés » (cf. article 13 du règlement intérieur). Pour cette séance, le comité syndical est constitué de 18 élus présents et 12 délégués représentés, soit un total de 75 voix.

2 – Pouvoirs (aucun membre ne peut disposer de plus d'un pouvoir de vote) : ils sont listés dans le tableau ci-dessus.

3 - Désignation du secrétaire de séance du jour : Monsieur PARSIS Laurent

Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220125-220125_CS_PV-AU

Le mot du Président

Mes chers collègues

Je veux tout d'abord vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Quelle soit l'année de la réalisation de vos projets les plus attendus.

Je vous propose ce soir de voter le budget 2022 qui est comme vous avez pu le remarquer à la lecture des documents qui vous ont été envoyés un budget de continuité de l'action de notre syndicat tant pour le déploiement du réseau que pour les services proposés à nos adhérents et leurs communes.
Il y a énormément d'attente de nos concitoyens pour l'arrivée de la fibre dans leur commune.

Laurent Paris et moi-même en sommes conscients et je peux vous assurer que malgré les nombreux problèmes inattendus nous restons très vigilants et mettons une énorme pression sur nos constructeurs pour que les délais ne s'envolent pas.

Avec Margaux Delétré, le numérique éducatif a repris un second souffle avec de nouvelles offres opérationnelles depuis quelques mois. Autonum intéresse de plus en plus de communes et les ENT pour les enfants des IME font leur chemin…

Brigitte LHOMME a déjà trouvé sa place de médiatrice avec les communes en ce qui concerne la bonne numérotation de toutes les habitations et les relations avec le CD Somme et les Hauts de France.

Enfin en ce début d'année, je remercie en votre nom Marie Laure CRESPEL, la Directrice et Nicolas ROGER son adjoint et à travers eux l'ensemble du personnel pour leur implication totale dans la bonne réalisation de la feuille de route que nous leurs fixons chaque année au moment du vote du budget.
Ils ont toute ma confiance et la vôtre aussi je suppose !

Mes chers collègues, je vous propose de commencer l'examen de ce budget 2022.

Merci pour votre écoute.

Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220125-220125_CS_PV-AU

1. Budget principal – cotisations syndicales 2022

La présente délibération fait suite aux éléments présentés lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 30 novembre 2021. Au regard des dépenses projetées pour l'exercice 2022, il est proposé de maintenir la cotisation syndicale 2022 sans changement par rapport à 2021.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'adopter la cotisation 2022 des membres au budget principal de Somme Numérique, à 0,50€ par habitant pour le Département de la Somme et à 0,67€ par habitant pour les EPCI.

Adoptée à l'unanimité

2. Remboursement des échéances d'emprunt 2022

Au 31 décembre 2021, le syndicat mixte a souscrit un total de 105 M€ d'emprunts sur le budget annexe, dont 65 M€ pour le compte de ses membres au titre des programmes d'investissement de déploiement du réseau de fibre optique d'initiative publique. Le reste est financé par les redevances perçues du délégataire au titre de la commercialisation du réseau. La présente délibération a pour objet de fixer le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d'emprunt de 2022.

En synthèse, la participation 2022 des membres concernés par le remboursement des annuités d'emprunt:

1 863 422,93 €	DEPARTEMENT
304 593,00 €	AMIENS METROPOLE
116 614,21 €	CC TERRITOIRE NORD PICARDIE
159 516,89 €	CC SOMME SUD OUEST
84 814,98 €	CC AVRE LUCE NOYE
88 366,88 €	CC VAL DE SOMME
237 790,56 €	CC VILLES SŒURS
109 616,00 €	CC NIEVRE ET SOMME
101 930,30 €	CA BAIE DE SOMME
101 006,44 €	CC GRAND ROYE
111 682,73 €	CC HAUTE SOMME
76 999,49 €	CC EST DE LA SOMME
192 661,35 €	CC PONTHIEU MARQUENTERRE
64 781,96 €	CC TERRE DE PICARDIE

3 613 797,71 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le montant des contributions dues par les membres au titre de la prise en charge des échéances d'emprunt de 2022.

Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220125-220125_CS_PV-AU

3. Tableau des emplois permanents

Le Président propose au Comité syndical d'acter la nouvelle composition du tableau des emplois permanents tenant compte des dernières modifications des emplois prises par délibération du Comité syndical. En effet, il appartient à l'organe délibérant de l'établissement, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet ou à temps non complet, nécessaires au fonctionnement des services et de fixer la durée hebdomadaire de service afférente à ces emplois en fraction de temps complet exprimée en heures.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le tableau des emplois permanents de l'établissement.

Adoptée à l'unanimité

4. Budget primitif 2022

Un rapport explicatif ainsi qu'une présentation synthétique des crédits proposés au titre du budget principal et des budgets annexes 2022 ont été transmis aux élus avec l'ordre du jour. Ce rapport explicatif joint au présent procès-verbal, est exposé aux délégués du Comité syndical. Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, approuvent le Budget Primitif de l'exercice 2022.

Adoptée à l'unanimité

Concernant l'exploitation et la commercialisation du réseau, le Président informe le Conseil syndical des actualités consécutives à la reprise des activités de Covage Somme et du périmètre de la Délégation de Services Publics par le groupe Altitude Infrastructures. Le Président David ELFASSY est venu se présenter le 21 janvier 2022, accompagné du directeur de la DSP Covage Somme Didier BLONDIN. L'intégration des différents outils et process du groupe semble aller dans le bon sens pour le réseau public de la Somme.

Monsieur Joël BEAUMONT interroge le Président sur les défauts de services de l'opérateur SFR et la capacité d'agir de Somme Numérique.
Les relations avec les opérateurs nationaux qui interviennent sur le réseau sont traitées par le délégataire ; leurs contrats de services précisent les exigences de qualité et pénalités. Le Président indique qu'il y a des règlementations qui s'opèrent au niveau national notamment via l'ARCEP. Le syndicat mixte peut également signaler certaines défaillances via l'association AVICCA qui dispose d'un rayonnement national. Les dommages causés par les opérateurs de service sur les équipements du réseau restent une grande difficulté, ils peuvent être traités en partie par l'installation de systèmes de vidéoprotection sur les NRO. Lorsque les difficultés de services interviennent directement sur les usagers, la plus grande sanction reste la résiliation du service et le changement d'opérateur.

5. Convention de groupement de commandes Lafibrenumerique5962

Dans le cadre de la mise à disposition de services et d'équipements, le Syndicat Mixte Lafibrenumérique5962 et le Syndicat Mixte Somme numérique souhaitent s'associer pour améliorer l'offre de services numériques aux collectivités et établissements publics locaux et décident dans ce cadre de constituer un groupement de commandes permettant la passation d'un ou plusieurs marché(s) public(s).
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'autoriser la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes pour une amélioration de l'offre de services numériques avec le Syndicat Mixte Lafibrenumérique5962.

Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220125-220125_CS_PV-AU

6. Contrat d'assurances des risques statutaires

Le Président expose que le Centre de Gestion offre à ses collectivités et établissements affiliés l'opportunité de pouvoir souscrire un contrat d'assurances sur les risques statutaires garantissant les frais laissés à leur charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents en matière de protection sociale en mutualisant les risques.

Monsieur PENAUD Guy interroge le Président et la Directrice de Somme numérique sur la prise en compte des charges patronales pour le calcul des cotisations.

- Sont comptabilisés pour le calcul de cotisation, les montants du traitement indiciaire brut +NBI et les effectifs du syndicat, tout cela pour chaque catégorie d'agents (CNRACL, IRCANTEC).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver le contrat d'assurance proposé par le Centre de Gestion.

Adoptée à l'unanimité

7. 100% FTTH – réalisation de prestations d'adressage

L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation des habitations ou de locaux. Cette opération est indispensable pour assurer le raccordement à la Fibre. A ce titre, le Président propose de mettre en œuvre et d'engager les dépenses liées à une prestation d'adressage ciblée pour résoudre la problématique des adresses erronées qui empêchent l'éligibilité des prises FTTH construites et livrées à son délégataire COVAGE (Altitude Infrastructure). A date, il s'agit d'accompagner 77 communes qui totalisent 5 169 adresses bloquées (communes supérieures à 10 adresses bloquées).

Monsieur PENAUD Guy souhaite disposer d'informations complémentaires pour traiter les problématiques liées à l'adressage de sa commune ; un agent de Somme Numérique va le contacter.

Il faut se référer au site internet Bases Adresses Locales sur le lien suivant : https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales

Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'autoriser la mise en œuvre d'une prestation d'adressage assurée par Somme numérique pour le compte des communes.

Adoptée à l'unanimité

8. Modification du temps de travail

L'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail. La durée du temps de travail doit être harmonisée à 1.607 heures pour l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'adopter la modification du temps de travail.

Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220125-220125_CS_PV-AU

9. Création d'une régie d'avances du budget Annexe « Centre de services numériques"

La régie d'avances permet à un régisseur de procéder au paiement direct de certaines dépenses de faible montant. La création d'un nouveau budget annexe adoptée par le Comité syndical le 30 novembre 2021 implique la création d'une Régie d'avances propre à ce nouveau budget annexe.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création d'une régie d'avances du budget Annexe « Centre de services numériques ».

Adoptée à l'unanimité

10. Régie d'avances du budget Annexe « Infrastructures numériques » - Modification

La régie d'avances permet à un régisseur de procéder au paiement direct de certaines dépenses de faible montant. Concernant le budget Annexe du syndicat mixte Somme numérique, la régie d'avances a été instituée par la délibération n°7 en date du 04 février 2013. Il s'agit d'apporter des modifications à la régie d'avances pour permettre notamment une recharge en ligne de la carte de paiement des dépenses d'électricité de la voiture électrique pour l'astreinte.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la modification de la régie d'avances du budget Annexe « Infrastructures numériques ».

Adoptée à l'unanimité

11. Occupation d'une salle de formation de Somme numérique

Somme numérique est propriétaire de son domaine public. Amiens Métropole a sollicité Somme Numérique car elle souhaite disposer d'une salle pour assurer des formations pour ses agents. A ce titre, le Syndicat mixte souhaite adopter un modèle de Convention d'occupation du domaine public permettant la mise à disposition d'une salle de formation et le Président sollicite le Conseil syndical pour fixer la tarification correspondante.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'autoriser l'occupation d'une salle de formation de Somme numérique selon la tarification suivante (base occupation et facturation annuelle) :

Location salle de formation équipée (matériel, wifi, parking privatif)		- de 20 unités commandées	entre 20 et 49 unités	50 et plus unités
Tarifs membres	Demi-journée	65	45	35
	Journée	95	80	60
Tarifs non membres	Demi-journée	75	65	55
	Journée	110	95	70

Adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220125-220125_CS_PV-AU

12. Grille tarifaire des services mutualisés 2022

Le Président propose au Comité syndical d'approuver la grille tarifaire des services rendus par le syndicat mixte, conformément aux éléments détaillés lors du Débat d'orientations budgétaires.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la grille tarifaire des services mutualisés du syndicat mixte Somme numérique.

Adoptée à l'unanimité

13. Création d'un emploi non-permanent d'agent d'assistance technique des services numériques

Le Comité syndical a validé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2022 la mise en place du projet de socle numérique à destination des communes de moins de 2000 habitants. Cette opération devrait bénéficier de subventions européennes à hauteur de 80% des dépenses éligibles, au titre du plan de relance REACT-EU. Le dossier sera présenté au comité de validation de la Région Hauts de France en mars 2022. L'accompagnement de ce projet comprend le financement de 3 postes à temps complet ; un archiviste numérique, un assistant de gestion et un agent d'assistance technique des services numériques. Ce dossier avait été validé dès le mois de juin 2021 avec la création d'un emploi permanent d'agent d'assistance technique. Les deux autres fonctions ont été créées sous forme d'emplois non permanents lors du Comité syndical du 30 novembre 2021. Afin de répondre à la volonté du Comité syndical de passer dans un premier temps par des contrats de projet pour les 3 recrutements liés à cette opération, le Président propose au Comité syndical de créer un emploi non permanent d'agent d'assistance technique des services numériques.
Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical décident d'approuver la création à compter du 1 er février 2022 d'un emploi non permanent d'agent d'assistance technique des services numériques, contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Adoptée à l'unanimité

Débat sur la protection sociale complémentaire des agents territoriaux

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prise en application des dispositions de la Loi de transformation du 6 août 2019, prévoit, avant le 18 février 2022 et pour toutes les collectivité territoriales et établissements publics, l'obligation d'organiser un débat devant leurs assemblées délibérantes, portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire et garantie prévoyance.

Le syndicat mixte s'est déjà engagé dans cette voie par délibération du Bureau du 25 novembre 2013, avec des participations versées aux agents sur la base de contrats individuels labellisés. Le montant de ces participations mériteraient d'être revues tenant compte des réalités actualisées.

Les élus débattent des différentes modalités de couverture de cette protection santé. Plusieurs hypothèses seront présentées en fonction de la réalité des coûts actuellement pris en charge sur la base des contrats labellisés et des prestations accordées à ce jour aux agents.

Concernant la garantie prévoyance, le syndicat mixte va réaliser une comparaison des offres de mutuelles, en attendant la mise en place d'un contrat groupé par le Centre de Gestion de la Somme.

Ce sujet sera de nouveau présenté aux membres du Bureau dans le courant de l'année 2022, avec des éléments financiers plus précis.

Envoyé en préfecture le 15/02/2022
Reçu en préfecture le 15/02/2022
Affiché le
ID : 080-258004365-20220125-220125_CS_PV-AU

Informations du Président

Le Président informe le Comité syndical de la prise de deux décisions relatives à la réalisation d'un contrat de prêt PSPL. La première décision concerne la réalisation d'un contrat de Prêt PSPL d'un montant total de 5 000 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la résilience des réseaux dans le département de la Somme. La seconde décision concerne la réalisation d'un contrat de prêt PSPL d'un montant total de 1 235 000€ auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la sécurisation des équipements et réseaux dans le département de la Somme.

Questions diverses

Jean-Dominique PAYEN approuve le point de vigilance à porter à la convention de délégation de services publics suite à la reprise par le groupe Altitude.
Il interroge sur le bilan technique et financier du déploiement FTTH, notamment de la phase 1. Le Président indique que des opérations de complétude sont encore en cours pour atteindre l'objectif 100% FTTH dans toutes les communes, notamment sur la zone côte picarde.
Des éléments complémentaires de réponse seront apportés lors des prochains conseils syndicaux.

Le Président précise que le déploiement FTTH se poursuit avec une pression quotidienne particulière sur les prestataires, pour lever les points de blocage dans les meilleurs délais. Les déploiements de la fibre optique en aériens sont particulièrement contraignants. Le syndicat mixte vient récemment de recevoir des devis de remplacement de poteaux de la SICAE, pour lesquels nous resterons attentifs à la programmation des travaux correspondants. De nombreuses études de contournement sont engagées lorsque le passage sur les poteaux existants n'est pas possible, avec notamment la solution de pose de poteaux bois propres au réseau de Somme Numérique. Cependant, certains poteaux restent incontournables à la continuité du réseau et sont donc à changer, d'où les devis sollicités auprès du concessionnaire électrique ou téléphonique. Tout ceci se fait avec validation des maires concernés.

La séance est levée à 19h30